



ACADÉMIE DE GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'OUVERTURE DU REGISTRE DES INSCRIPTIONS CERTIFICAT DE FORMATION GENERALE (CFG) - session juin 2022-

Le registre des inscriptions à l'examen du Certificat de Formation Générale (CFG), session de juin 2022, est ouvert du lundi 17 janvier au samedi 05 mars 2022.

RECTORAT
Division des
Examens et Concours

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Affaire suivie par :
M-Aude FERON-HARROW

Téléphone
05 94 .272182.

Télécopie
05 94 .27 21 94/95
Courriel

Marie-Aude.Feron
@ac-guyane.fr

Cette session s'adresse aux :

- candidats scolarisés (SEGPA, ULIS, 3^{ème} TREMPLIN, 3^{ème} Prépa Pro)
- stagiaires de la formation professionnelle continue (RSMA, GRETA, CFA, CFR, MFR...)
- candidats individuels âgés de 16 ans au moins à la date de clôture du registre d'inscriptions, qui résident dans l'académie de la Guyane et qui ne sont pas scolarisés ou inscrits dans un organisme de formation pour l'année (MLDS, CER, UAU, UHI)

MODALITES D'INSCRIPTION

Candidats scolarisés :

Les candidats scolaires seront inscrits par leur établissement (collège, lycée ...etc...).

B.P. 6011

Candidats individuels :

Les candidats individuels s'inscrivent en ligne selon les modalités qui suivent :

97306 CAYENNE Cedex

Les inscriptions se font uniquement par internet à l'adresse suivante :

<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/inscription?codeER=A33&domaine=CFG>

L'inscription se déroule en trois étapes :

- La création de l'activation d'un compte utilisateur
- L'inscription
- La confirmation d'inscription

Vous devez lire attentivement et intégralement les consignes du serveur.

La confirmation d'inscription

Une confirmation d'inscription doit être imprimée par le candidat à la fin de l'inscription télématique.

Le candidat devra IMPERATIVEMENT :

- Dater et signer (signature du candidat et du représentant légal si le candidat est mineur), La retourner au Rectorat, accompagnée des pièces suivantes :
- 1 photocopie de la pièce d'identité du candidat (recto et verso).
- Si le candidat souhaite recevoir son diplôme à son adresse de résidence personnelle, fournir 1 grande enveloppe à fond cartonné à 7 euros libellée au nom et adresse du candidat (complétée du nom figurant sur la boîte aux lettres si différent)
- 1 imprimé postal «ACCUSE DE RECEPTION» libellé au nom et adresse du candidat.

Remplir la partie Expéditeur : « Rectorat de Guyane / DEC – BP. 6011 – 97306 CAYENNE Cedex »

La confirmation d'inscription datée, signée et accompagnée des pièces mentionnées ci-dessus, doit être adressée au plus tard le **31 mars 2022** minuit, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

*Rectorat de l'Académie de Guyane
Division des Examens et Concours/Bureau du CFG
BP 6011 – Place Léopold Héder
97306 Cayenne Cedex*

A - Évaluation des candidats scolarisés -

Pour les candidats scolaires, pour les candidats stagiaires de la formation professionnelle continue dans un établissement public, et les candidats scolarisés dans un établissement relevant du ministère de la Justice, l'évaluation est établie au cours de leur formation.

Elle s'effectue à partir des programmes et référentiels du socle commun de connaissances, de compétences et de cultures afférentes aux attendus en fin de cycle 3 :

- les langages pour penser et communiquer ;
- les méthodes et outils pour apprendre ;
- la formation de la personne et du citoyen ;
- les systèmes naturels et les systèmes techniques ;
- les représentations du monde et de l'activité humaine.

Une attestation du niveau de maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture doit être délivrée par l'établissement.

Les candidats présentent également une épreuve orale d'une durée de vingt minutes qui consiste en un entretien avec le jury.

B - Pour les candidats individuels - deux épreuves écrites

Sont pris en compte les résultats obtenus à deux épreuves écrites d'une heure chacune, l'une portant sur la maîtrise de la langue française et l'autre sur les principaux éléments de mathématiques.

L'épreuve écrite portant sur la maîtrise de la langue française est fondée sur un texte d'une vingtaine de lignes dactylographiées, traitant dans une langue accessible, d'un problème concret. Cette épreuve comporte un exercice permettant d'apprécier si le candidat est capable de lire et de comprendre le texte proposé. Celui-ci sert également de point de départ à un court exercice d'expression.

L'épreuve écrite portant sur les principaux éléments de mathématiques est constituée d'exercices à partir de documents ou de situations en rapport avec la vie pratique.

Chaque épreuve écrite comptabilise un total de points compris entre 0 et 120.

C - Pour tous les candidats - épreuve orale

Une épreuve orale de 20 minutes, qui consiste en un entretien avec le jury, permet d'apprécier les aptitudes du candidat à la communication orale, aux relations sociales ainsi que sa capacité à exposer son expérience personnelle et à se situer dans son environnement social ou professionnel. Le dossier repose soit sur l'expérience professionnelle du candidat, soit sur l'un des parcours éducatifs qu'il a suivis (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle parcours éducatif de santé), notamment à l'occasion d'un ou plusieurs stages. Sa rédaction implique l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

L'épreuve orale comptabilise un total de points compris entre 0 et 160.

Pour tous les candidats, le total de points requis pour l'obtention du diplôme doit être au moins égal à 200.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Références réglementaires

Décret n° 2010-784 du 8 juillet 2010 (Bulletin Officiel 29 au J.O. du 22 juillet 2010) ;

Arrêté du 8 juillet 2010 (Bulletin Officiel 29 du 22 juillet 2010) ;

Circulaire n° 2010-109 du 22 juillet 2010 (Bulletin Officiel 30 du 26 août 2010).

Arrêté du 19 juillet 2016 (JORF n°0179 du 3 août 2016 texte n° 12)

Dates des épreuves (dates indicatives)

L'épreuve orale se déroulera le **14 juin 2022** et les épreuves écrites le **15 juin 2022**.